

26 janvier 2024 / 4



REVALORISATION DES RETRAITES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024

Votre retraite est réactualisée tous les 1^{er} janvier de l'année en fonction de l'augmentation de l'indice INSEE des prix à la consommation, hors tabac.

Pour cette année 2024, votre pension de retraite de base va être augmentée de 5,3 %.

Sont concernés les retraités affiliés :

- au SRE (Service des retraites de l'État),
- à la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse),
- à la CNRACL (Caisse nationale des agents des collectivités locales)
- à la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

Les personnes qui perçoivent une pension de réversion, l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) sont également concernées par cette revalorisation de 5,3 %.

Attention ! Les régimes de retraite complémentaire ne sont pas concernés par cette augmentation.

Vous trouverez au verso le calendrier de paiement des différents régimes de retraite.

Ensemble pour vous !



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1094 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédock 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr

Paiement des pensions de retraite

Le calendrier 2024

Mois dû	Retraites de l'État	CNAV	AGIRC-ARRCO	CNRACL
Janvier 2024	30 janvier	9 février	2 janvier	29 janvier
Février 2024	28 février	8 mars	1 ^{er} février	27 février
Mars 2024	28 mars	9 avril	1 ^{er} mars	26 mars
Avril 2024	29 avril	10 mai	2 avril	26 avril
Mai 2024	30 mai	10 juin	2 mai	29 mai
Juin 2024	27 juin	9 juillet	3 juin	26 juin
Juillet 2024	30 juillet	9 août	1 ^{er} juillet	29 juillet
Août 2024	29 août	9 septembre	1 ^{er} août	28 août
Septembre 2024	27 septembre	9 octobre	2 septembre	26 septembre
Octobre 2024	30 octobre	8 novembre	1 ^{er} octobre	29 octobre
Novembre 2024	28 novembre	9 décembre	4 novembre	27 novembre
Décembre 2024	23 décembre	9 janvier 2025	2 décembre	24 décembre

CNRACL : fonctionnaires territoriaux et hospitaliers

Le délai effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement bancaire.